

Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

Parents âgés et solidarité familiale

Sylvie RENAUT

Direction des Recherches sur le Vieillessement, CNAV, Paris, France

L'accroissement important et continu, en valeur absolue et relative, des personnes âgées dans la population, a suscité un certain nombre de recherches qui soulignent le rôle primordial de la famille, et plus particulièrement celui des enfants, dans le soutien aux parents âgés en perte d'autonomie. Les aides et services s'inscrivent le plus souvent dans une relation d'échanges continus au sein des familles dont la forme et la nature peuvent évoluer avec le vieillissement des parents. Quel est l'enjeu de la solidarité familiale inter-générationnelle, mais également intra-générationnelle, entre frères et sœurs, selon l'enfant qui prend en charge plus particulièrement le parent âgé ?

L'analyse proposée est développée à partir des résultats d'une enquête réalisée en France métropolitaine sur trois générations adultes dont l'objet est principalement l'étude des solidarités familiales, leur nature, leur forme et leur circulation. La construction d'un échantillon aléatoire autour des personnes « pivots », âgées de 49 à 53 ans ayant au moins un parent âgé et un enfant adulte, a permis de recueillir, par questionnaire, des données sur 1 958 pivots à partir desquels il a été possible de rencontrer 1 217 parents et 1 493 enfants adultes. L'échantillon total est composé de 4 668 personnes dont près de 1 000 triades⁽¹⁾.

Parmi les parents enquêtés, dont l'âge moyen est de 78 ans, un certain nombre signalent l'existence d'activités de la vie quotidienne qu'ils ne peuvent faire seuls, même avec difficulté, sans l'intervention d'une tierce personne⁽²⁾. En effet, 15 % ne peuvent manger, se déplacer, faire leur toilette ou sortir sans aide et une personne sur cinq

(1) L'enquête « Relations entre générations et soutien familial » menée par la CNAV, sous la direction de Claudine Attias-Donfut, a reçu le concours de l'INSEE pour les enquêtes réalisées par questionnaire au cours du 2^{ème} trimestre 1992 pour les « pivots » et du 4^{ème} trimestre 1992 pour les générations des enfants et des parents. Cette recherche bénéficie des financements conjoints de l'AGIRC, l'ARRCO, la CNAF, la CNAM, la CNAV, l'IRCANTEC, la caisse des Mines et la MSA.

Les premiers résultats de cette recherche sont publiés dans un ouvrage collectif, Attias-Donfut C., « Le double circuit des transmissions », Renaut S., Rozenkier A., « Les familles à l'épreuve de la dépendance » in « *Génération, Familles, Etat* », (C. Attias-Donfut ed.), Paris, Nathan, à paraître début 1995.

(2) Le besoin d'aide est apprécié à partir des restrictions exprimées par les personnes elles-mêmes, sur leur capacité à effectuer une série de huit actes de la vie quotidienne (même s'ils ne sont pas effectués dans la pratique) : prendre les transports en commun et quitter le quartier, faire les courses, faire le ménage, préparer les repas, sortir de chez soi pour aller dans le voisinage immédiat, se déplacer dans le logement, faire sa toilette quotidienne, manger.

(21,5 %), a besoin d'être aidée pour les courses, la préparation des repas, le ménage ou pour prendre les transports.

Les plus dépendants sont aussi les plus âgés (82 ans en moyenne), il s'agit plus souvent de femmes seules, veuves, aux faibles ressources, d'origine agricole ou ouvrière. L'état de santé subjectif, estimé par la personne elle-même, est parfaitement corrélé avec l'indicateur du besoin d'aide. Par rapport aux autres personnes du même âge, 54 % de celles qui n'ont besoin d'aucune aide estiment leur état de santé bon, ou très bon. En revanche, 55 % des personnes qui ont besoin d'une aide quotidienne considèrent leur santé comme médiocre, voire mauvaise.

Aidants, aidés : qui aide qui ?

L'aide régulière de l'entourage, que la moitié des parents déclarent recevoir, est fortement corrélée avec le besoin d'aide : plus de 77 % des personnes qui ont mentionné au moins une activité qu'elles ne peuvent faire seules sont régulièrement aidées contre, à peine plus du tiers des personnes qui n'ont signalé aucune incapacité.

TABLEAU 1 - QUI REÇOIT DE L'AIDE ET QUI AIDE PRINCIPALEMENT ? (N=1 217)

	Parents en couple <i>n = 409</i>	Pas de conjoint <i>n = 808</i>
Pas d'aide régulière	50,6	49,6
Aide du conjoint	31,3	–
Aide enfants	16,6	45,2
Aide petits-enfants	–	1,4
Aide amis, voisins	1,0	3,0
Aide autre parents	0,5	0,9
Ensemble	100	100

Source : CNAV 92 (Parents)

Il n'y a pas de différence significative selon le sexe et la situation conjugale dans le fait de recevoir ou non une aide régulière de l'entourage. Qu'elle soit ponctuelle ou régulière, cette aide est quasi systématique (94 %) quand les personnes ont une incapacité pour au moins l'une des huit activités déjà évoquées. Il y a une graduation de l'aide, depuis les soins personnels qui concernent près de 40 % des personnes les plus dépendantes, à la préparation des repas, au ménage et jusqu'aux courses, service le plus répandu.

TABLEAU 2 - CARACTERISTIQUES DE L'AIDE REÇUE
PAR LES PARENTS SELON LEUR BESOIN D'AIDE

	Groupe 1 (n = 183)	Groupe 2 (n = 261)	Groupe 3 (n = 773)
<i>Aides de l'entourage (régulière ou non)</i>			
Courses	92,3	92,7	68,2
Ménage, linge	76,0	67,0	42,3
Repas	59,6	41,0	30,5
Soins personnels	41,0	9,6	2,7
<i>Aide professionnelle</i>			
Aide au ménage	30,6	35,3	14,5
Soins	22,4	5,0	1,3
<i>Aide régulière de l'entourage</i>			
Pas d'aide régulière	15,8	27,2	65,7
Conjoint	15,8	9,6	9,6
Enfants	62,3	57,1	22,0
Autres	6,0	6,1	2,7
<i>Cumul des aides régulières</i>			
Aucune aide	10,9	18,0	56,5
Professionnelle seule	4,9	9,2	8,8
Bénévole seule	50,8	46,7	28,3
Bénévole et professionnelle	33,3	26,1	6,0
1 - Besoin d'aide pour manger, faire sa toilette, se déplacer dans la maison ou dans le voisinage immédiat.			
2 - Besoin d'aide pour les courses, le ménage, les repas ou prendre les transports.			
3 - Pas besoin de l'aide d'une tierce personne pour aucune des activités ci-dessus.			
<i>Lire : 92,3 % des 183 personnes qui ont besoin d'aide pour se déplacer, manger, faire leur toilette ou sortir dans le voisinage immédiat reçoivent une aide de leur entourage pour les courses.</i>			

Source : CNAV 92 (parents).

L'aide professionnelle, complémentaire de l'aide bénévole, bénéficie à 38 % des parents qui ont besoin d'être aidés contre 15 % pour les autres qui reçoivent surtout une aide au ménage (femme de ménage ou aide ménagère). Les soins (soins infirmiers à domicile, infirmière libérale, garde malade, kinésithérapeute) concernent plus de 20 % des personnes dépendantes. Un tiers de ces derniers cumulent une aide régulière bénévole et une aide professionnelle. Ce cumul concerne le quart de ceux qui ont besoin d'être aidés pour le ménage, les courses, les repas ou les transports et seulement 6 % de ceux qui n'ont aucune incapacité.

En dehors de l'aide du conjoint éventuel, 39 % des parents enquêtés ont un soutien régulier de leurs enfants dont la mobilisation est d'autant plus fréquente que le besoin d'aide est aigu : 24 % des parents qui n'ont aucune incapacité déclarent bénéficier régulièrement de l'aide d'un enfant (comme aidant principal ou secondaire) contre 70 % pour les plus dépendants.

L'aide des enfants

80 % des parents qui ne reçoivent pas d'aide n'ont pas d'incapacité nécessitant l'aide d'une tierce personne. Effectivement, leur état de santé est bon ou très bon pour 46 % (contre 30 %), le conjoint (éventuel) est valide à 80 %, l'environnement est jugé plutôt plus riche, le confort et l'équipement du logement plutôt supérieurs à celui de la population aidée, plus de 50 % sont propriétaires de leur logement alors que près du tiers des personnes aidées sont logées à titre gratuit. Il s'agit un peu plus souvent d'un homme (28 % contre 21 %), vivant en couple (44 % contre 25 %), 70 % ont moins de 80 ans (contre 45 %) et enfin ils sont un peu moins souvent d'origine agricole ou ouvrière (53 % contre 65 %).

Lorsqu'ils reçoivent l'aide régulière d'un enfant, 63 % des parents sont aidés par une fille, 29 % par un fils et 9 % par une bru. Il n'y a pas de différence significative entre le sexe de l'aidant et celui de l'aidé, c'est-à-dire que le fils ou la fille aide indifféremment son père ou sa mère mais, en revanche, l'état de santé du parent aidé par un fils est plus dégradé que lorsque la fille ou la bru intervient : 42 % des parents aidés principalement par un fils estiment leur état de santé mauvais contre 24 % de ceux aidés par une fille. Pourtant, par rapport au besoin d'aide, on n'observe pas de différence significative selon que l'aidant est un fils ou une fille. Les filles se sentent-elles plus tenues d'apporter une aide à leur parent ?

La composition des familles peut sans doute infléchir la mobilisation des enfants. Les parents d'enfant unique ont moins de chance (32 % contre 39 %) d'être aidés par cet enfant, surtout s'il s'agit d'un fils : seuls 25 % des fils uniques aident leur parent âgé contre 34 % des filles uniques. Dans les fratries composées uniquement de frères ou de sœurs, il n'y a pas de différence notable entre le taux de parents aidés : 33 % dans une fratrie de garçons et 36 % dans une fratrie de filles. Environ 40 % des parents de fratries mixtes reçoivent l'aide d'un enfant, c'est-à-dire l'aide de la fille dans 64 % des cas. S'il y a un seul fils et plusieurs filles, ces dernières assurent l'aide dans 75 % des familles; s'il y a une seule fille et plusieurs fils, l'aide repose tout de même sur la fille dans 54 % des cas.

Les parents aidés par un fils ont plus souvent évolué dans une profession indépendante, l'agriculture, l'artisanat ou le commerce (38 % contre 29 %), activité dont le fils a pu prendre la suite, tandis que les parents d'origine ouvrière sont davantage pris en charge par une fille (46 % au lieu de 37 %). Plus souvent propriétaires de leur logement (44 % contre 37 %), les parents qui reçoivent l'aide d'un fils bénéficient d'un niveau de confort sanitaire inférieur, 22 % n'ont ni baignoire, ni douche (contre 11 %) et vivent dans un habitat plus souvent rural et isolé alors que 64 % des parents aidés par une fille vivent en ville ou en banlieue où le niveau de confort est généralement plus élevé. Le phénomène est accentué par le pourcentage de parents qui profitent directement du confort du logement de l'enfant qui les héberge.

TABLEAU 3 - CARACTERISTIQUES DES PARENTS AIDES
PAR UN ENFANT (FILS, FILLE, BRU) (% COLONNES)

PARENTS AIDES	fil (n=134)	file (n=291)	bru (n=40)
<i>Situation des parents</i>			
père ou mère en couple	21,6	21,6	22,5
mère seule	70,2	67,4	62,5
père seul	8,2	11,0	15,0
<i>Age</i>			
moins de 80 ans	41,0	48,1	40,0
80 ans et plus	59,0	51,9	60,0
<i>Etat de santé</i>			
bon ou très bon	25,4	32,1	27,5
moyen	32,8	44,5	47,5
mauvais ou médiocre	41,8	23,5	25,0
<i>Besoin d'aide vie quotidienne</i>			
manger, toilette, déplacements	29,1	25,8	32,5
courses, repas, ménage,			
transports	35,1	33,3	30,0
pas besoin d'aide	35,8	40,9	37,5
<i>Profession de l'homme dans le ménage</i>			
agriculture	25,4	20,6	40,0
artisanat, commerce	12,7	8,5	17,5
cadre	3,7	2,7	2,5
intermédiaire	7,5	8,2	10,0
employé	12,7	12,7	-
ouvrier	36,6	45,0	30,0
<i>Statut occupation du logement</i>			
propriétaire	44,0	37,1	30,0
locataire	24,6	26,5	12,5
logé gratuitement	26,9	32,7	47,5
hébergement collectif	4,5	3,8	10,0
<i>Aide bénévole</i>			
Courses	92,5	93,1	82,5
Ménage, linge	47,8	68,7	60,0
Repas	27,6	43,3	50,0
Soins	9,7	20,3	25,0
<i>Aide professionnelle</i>			
Ménage	35,1	22,0	22,5
Soins	10,5	8,9	7,5
<i>Cumul des aides</i>			
aide bénévole seule	64,0	73,5	75,0
bénévole et professionnelle	36,0	26,5	25,0

* les pourcentages présentés sont calculés sur le nombre de parents aidés par un fils, une fille ou une bru; le total, pour chaque variable, n'atteint pas 100 % car certaines modalités ne figurent pas dans le tableau.

Source : CNAV 92 (parents)

En ce qui concerne le type de services apportés par les enfants, il y a une certaine spécialisation de l'aide bénévole selon le sexe de l'aidant. Filles et belle-filles sont sensiblement plus nombreuses que les fils à assurer les tâches liées au ménage ou à l'entretien du linge, à la préparation des repas ou aux soins personnels et ce, malgré un état de santé plus précaire pour les parents aidés en premier lieu par un fils. L'aide professionnelle est d'ailleurs plus massive dans ce cas, surtout pour les aides au ménage, ce qui explique que le cumul des aides bénévole et professionnelle y soit plus fréquent (36 % au lieu de 26 %). Dans plus de la moitié des familles, les enfants assument, sans aide professionnelle complémentaire, l'aide auprès des parents; dans 75 % des cas cette aide est apportée par une femme (fille ou bru).

Quand les fils interviennent, ils sont plus souvent célibataires (27 % contre 9 % des filles), sans enfant (24 %), 41 % sont les aînés de leur fratrie et 19 % cohabitent avec leurs parents depuis toujours. Si la moitié des fils vivent à moins d'un kilomètre des parents, filles et belle-filles sont encore plus nombreuses, respectivement 58 % et 66 %. L'inactivité professionnelle des brus, pour 42 % d'entre elles, doit les désigner implicitement pour aider leurs beaux-parents, en particulier pour celles dont le conjoint est dans l'agriculture ou issu d'une fratrie de plusieurs garçons et une seule fille.

Par rapport aux enfants de fratries plus ou moins nombreuses, l'enfant unique qui aide ses parents âgés constitue un cas particulier. Généralement, il a bénéficié d'une scolarité plus longue, jusqu'au cycle long ou supérieur pour plus de 30 % (contre 14 %) ce qui explique qu'ils soient 36 % de cadres et professions intermédiaires au lieu de 15 % pour les autres aidants avec, cependant, une représentation des agriculteurs strictement similaire dans les deux cas. La cohabitation des deux générations ou "quasi-cohabitation" (c'est-à-dire dans le même immeuble mais dans un logement séparé), concerne 38 % des enfants uniques qui aident (30 % en moyenne pour les autres aidants).

En dehors des enfants uniques et quelque que soit la composition de la fratrie, cela a déjà été souligné, le fait d'être une femme prédispose à la prise en charge des parents vieillissant : filles et garçons composent chacun 50 % des fratries mais l'aidant est une fille dans 62 % des familles. Plus souvent célibataire que ses frères et soeurs, (respectivement 15 % et 7 %), l'aidant n'a pas d'enfant pour 14 % d'entre eux, au lieu de 8 % pour le reste de la fratrie. La disponibilité professionnelle ou le rang de naissance n'apparaissent pas comme des facteurs explicatifs importants. En revanche, la proximité géographique se révèle clairement comme l'élément le plus significatif et le plus discriminant : 57 % des enfants qui aident leur parent demeurent, au plus, à un kilomètre pour seulement 14 % des autres frères et soeurs.

Sexe et proximité géographique sont les deux déterminants de l'aide. En effet, si on élimine les cas de cohabitation et les enfants uniques, dans une fratrie mixte de plusieurs filles et plusieurs garçons, il ne ressort pas d'autre différence sensible, entre l'aidant et ses frères et soeurs, entre le fils qui aide et ses frères, et entre la fille qui aide et ses soeurs. On observe une tendance analogue dans les fratries de filles ou de garçons.

TABLEAU 4 - CARACTERISTIQUES DU PREMIER ENFANT AIDANT
(FILS, FILLE, BRU) (% COLONNES)

ENFANTS AIDANTS	fil (n=131)	filles (n=288)	brus* (n=38)
<i>Situation familiale</i>			
célibataire	27,5	9,0	(2,6)
marié	62,6	76,4	(92,1)
divorcé	6,9	8,3	-
veuf	3,1	5,9	(2,6)
<i>Age</i>			
moins de 45 ans	13,0	18,0	(15,8)
45-54 ans	58,0	63,2	(57,9)
55 ans et plus	28,4	18,8	(26,3)
Pas d'enfant	24,4	8,7	5,3
<i>Situation d'activité</i>			
travaille	74,8	60,4	57,9
recherche d'emploi	3,8	3,5	-
retraite, pré-retraite	15,3	8,3	-
autre inactif	6,1	27,9	42,1
<i>Profession</i>			
agriculture	12,2	8,3	18,4
artisanat, commerce	10,7	3,5	7,9
cadre	6,9	3,8	2,6
intermédiaire	17,6	10,4	5,3
employé	13,0	39,6	26,3
ouvrier	35,9	16,0	2,6
sans profession	0,8	16,7	28,9
<i>Premier né (hors enfant unique)</i>	40,7	28,9	(27,8)
<i>Dernier né (hors enfant unique)</i>	28,8	32,4	(33,3)
<i>Niveau d'études</i>			
primaire	49,6	44,4	47,4
cycle court	30,5	38,2	36,8
cycle long	9,2	9,4	10,5
supérieur	8,4	5,2	5,3
<i>Proximité géographique</i>			
cohabitation	25,8	25,4	23,7
même immeuble	7,8	4,9	7,9
moins de 1 km	16,4	28,2	34,2
de 1 à 9 km	25,0	25,0	18,4
de 10 à 49 km	18,8	13,0	13,2
<i>Mobilité sociale ascendante</i>	62,5	62,9	(56,8)

* Les données entre parenthèses concernent le conjoint de la bru, c'est-à-dire le fils.
Les pourcentages sont calculés sur le nombre de fils, filles ou brus aidant; le total, pour chaque variable, n'atteint pas 100 % car certaines modalités ne figurent pas.

Source : CNAV 92 (parents)

TABLEAU 5 - CARACTERISTIQUES DES ENFANTS UNIQUES AIDANT LEURS PARENTS ET DES AUTRES ENFANTS AIDANTS PAR RAPPORT AUX FRERES ET SOEURS

	enfant unique* (n=47)	autre enfant aidant* (n=410)	fratrie** (n=1 319)
<i>Sexe</i>			
fils	31,9	37,6	54,5
fille	68,1	62,4	45,5
<i>Situation matrimoniale</i>			
célibataire	2,1	15,1	7,0
marié	87,2	72,2	80,5
divorcé	8,5	7,1	8,2
veuf	2,1	5,1	3,4
Pas d'enfant	-	14,4	7,9
<i>Statut d'activité</i>			
travaille	70,2	66,8	71,4
recherche d'emploi	6,4	3,2	2,8
retraite, pré-retraite	4,3	10,5	9,6
autre inactif	19,2	19,5	16,1
<i>Profession</i>			
agriculture	10,6	10,5	7,3
artisanat, commerce	6,4	6,3	6,7
cadre	14,9	3,9	7,9
intermédiaire	21,3	11,7	13,1
employé	27,7	29,5	25,7
ouvrier	8,5	25,1	29,0
sans profession	6,4	11,2	7,8
<i>Premier né</i>	so	32,2	28,6
<i>Dernier né</i>	so	31,5	30,1
<i>Niveau d'études</i>			
primaire	23,4	48,8	52,0
cycle court	42,6	35,1	27,4
cycle long	12,8	9,0	10,7
supérieur	19,2	4,6	7,0
<i>Mobilité sociale ascendante</i>	68,1	61,6	65,5
<i>Proximité géographique</i>			
cohabitation	27,6	25,1	1,8
même immeuble	10,6	5,5	2,5
moins de 1 km	14,9	26,6	9,7
de 1 à 9 km	29,8	23,8	21,0
de 10 à 49 km	17,0	14,4	27,8
* les caractéristiques du fils sont prises en compte quand c'est la bru qui aide.			
** les calculs sur la fratrie sont pondérés selon sa taille, pour éliminer le biais d'une sur-représentation des caractéristiques des membres des familles nombreuses.			

Source : CNAV 92 (parents)

L'analyse des modes de cohabitation donne un éclairage intéressant sur ces familles qui représentent environ un quart des couples « parents aidés-enfants aidants »⁽³⁾. Ce sont surtout les fils (19 % d'entre eux) qui cohabitent depuis toujours avec leurs parents auxquels s'ajoutent 12 % des brus contre seulement 8 % des filles. On retrouve 43 % de filles dans les corésidences permanentes et 80 % dans les recohabilitations. Parmi les enfants qui aident leurs parents, celui qui n'est jamais parti, est plus souvent un fils (57 %), célibataire (64 %), sans enfant (58 %), agriculteur (38 %), le dernier né d'une famille nombreuse, avec peu de chance qu'un départ tardif se produise si l'on considère que 83 % ont au moins 45 ans. D'ailleurs, on peut noter que sur la totalité des enfants des parents enquêtés, 60 % des célibataires sont des hommes et parmi eux, 28 % n'ont jamais quitté leurs parents contre 18 % des filles célibataires. Dans les cohabitations permanentes (sauf enfant unique), le sentiment de mobilité sociale ascendante exprimé par le parent concernant l'enfant cohabitant, est significativement moins fréquent (46 %) que pour le reste de la fratrie (63 %). En revanche, dans les recohabilitations, il s'agit de familles où les parents expriment un fort sentiment de mobilité sociale ascendante pour tous leurs enfants, qu'il s'agisse de l'enfant chez qui vit le parent ou des autres frères et soeurs. Ce sont plutôt les filles, mariées, avec des enfants et sans activité professionnelle, qui accueillent leurs parents chez elles.

Le fait de vivre ou non avec un enfant n'est pas neutre quant aux aides reçues. En effet, bien que l'état de santé déclaré soit plus mauvais et le besoin d'aide plus élevé, les parents qui cohabitent avec un enfant bénéficient moins souvent d'une aide professionnelle (18 %) que les autres (32 %). L'estimation du temps d'aide que consacrent chaque semaine les enfants à leur parent est quatre fois plus élevé dans les cas de cohabitation. L'enfant assure l'essentiel des tâches ménagères puisque seulement 10 % des parents cohabitants bénéficient d'une aide professionnelle de ce type contre 30 % des non cohabitants. En revanche, les cohabitants sont un peu plus nombreux (12 % contre 8 %) à recevoir des soins infirmiers complémentaires de l'aide des enfants. 80 % des parents cohabitants reçoivent des soins personnels de leurs enfants contre 39 % pour les autres cas.

⁽³⁾ Attias-Donfut C., Renaut S., « Vieillir avec ses enfants », *Communications*, 59, 1994, Seuil, pp. 29-54.

TABLEAU 6 - CARACTERISTIQUES DES ENFANTS AIDANTS
SELON QU'ILS COHABITENT OU NON AVEC LEURS PARENTS

ENFANTS AIDANTS	Ne cohabite pas (n=343)	Corésidence de toujours (n=53)	Recohabite (n=61)
<i>Aidant</i>			
fils	28,6	47,2	13,1
fille	63,0	43,4	80,3
bru	8,4	9,4	6,6
<i>Situation matrimoniale</i>			
célibataire	7,3	64,2	6,6
marié	81,6	32,1	65,6
divorcé	6,4	—	18,0
veuf	4,4	1,9	9,8
Pas d'enfant	7,0	58,5	6,6
<i>Age</i>			
moins de 45 ans	16,3	17,0	16,4
45-54 ans	60,7	56,6	68,9
55 ans et plus	22,7	26,4	14,8
<i>Statut d'activité</i>			
travaille	69,1	67,9	55,7
recherche d'emploi	2,9	7,6	3,3
retraite, pré-retraite	9,9	13,2	6,6
autre inactif	18,1	11,3	34,4
<i>Profession</i>			
agriculture	5,8	37,7	13,1
artisanat, commerce	6,1	7,6	6,6
cadre	6,1	—	3,3
intermédiaire	15,2	5,7	4,9
employé	30,3	22,6	29,5
ouvrier	24,8	22,6	16,4
sans profession	10,5	—	21,3
<i>Enfant unique</i>	9,9	5,7	16,4
<i>Premier né (hors enf. unique)</i>	34,0	30,0	23,5
<i>Dernier né (hors enf. unique)</i>	29,8	38,0	35,3
<i>Niveau d'études</i>			
primaire	42,9	56,6	55,7
cycle court	37,6	30,2	31,2
cycle long	11,1	9,4	—
supérieur	6,7	1,9	6,6
<i>Mobilité sociale ascendante</i>	63,0	47,2	71,7

Source : CNAV 92 (parents)

L'aide aux parents âgés : une question de génération ?

On vit aujourd'hui beaucoup plus vieux et aussi beaucoup mieux, comme en témoignent près de 70 % des parents enquêtés qui considèrent que leur propre vieillissement se fait dans des conditions meilleures que celui de leurs propres parents. Mais, signe d'évolutions sociales importantes, la génération des parents se sent plus proche de ses propres parents que de ses enfants (55 %) et les pivots se sentent plus proches de leurs enfants que de leurs parents (59 %).

La moitié de la génération des parents ont déclaré s'être occupés de leurs parents et/ou beaux-parents âgés dans le passé. Le pourcentage est important, mais il est vrai que 10 % de cette génération (enquêté ou conjoint) n'ont jamais quitté le domicile parental, et ce taux atteint 13 % si on ajoute les départs tardifs, après 40 ans, qui correspondent en réalité le plus souvent au décès des parents. C'est une différence très significative avec la génération suivante pour laquelle à peine plus de 2 % des pivots (enquêté ou conjoint) n'ont jamais quitté la maison familiale.

TABLEAU 7 - QUESTION : « DANS LE PASSE, AVEZ-VOUS EU VOUS-MEME A VOUS OCCUPER DE PARENTS AGES ? » (EN %)

Génération des Parents	ensemble (n=1209)	hommes (n=305)	femmes (n=904)
Père	16,7	17,4	16,5
Mère	34,2	30,2	35,5
Beau-père	9,7	8,5	10,1
Belle-mère	19,1	18,0	19,5
Parents, Beaux-parents	49,9	43,9	51,9
<i>Lire : 17,4 % des hommes de la génération des parents se sont occupés de leur père</i>			

Source : CNAV 92 (parents)

Au moment de l'enquête, 31 % des pivots ont signalé aider leurs parents et/ou beaux-parents pour des problèmes de santé ou de vieillesse, avec une différence significative pour les hommes (23 %) et les femmes (37 %)⁽⁴⁾. Nous venons de voir combien la mobilisation des enfants est importante auprès des parents âgés qui ont besoin d'être aidés mais demain, les pivots pourront-ils compter sur leurs enfants pour les soutenir dans le grand âge ? Plus de 80 % des jeunes se déclarent prêts à apporter eux-mêmes une aide directe auprès de leurs parents (70 % auprès de leurs beaux-parents), un jeune sur quatre envisageant d'héberger chez lui le parent en difficulté. Bien qu'il s'agisse d'émettre un avis sur une situation possible mais non vécue, les projets d'engagement sont suffisamment

⁽⁴⁾ Il s'agit d'une simple photographie au moment de l'interview, qui ne tient pas compte du passé, alors que nombre d'enquêtés ont déjà perdu un parent auquel ils ont pu apporter une aide. Ceci est surtout vrai pour les femmes qui, compte tenu de la différence d'âge entre conjoints, ont moins souvent leurs beaux-parents que les hommes. Autour de 50 ans, 77 % des femmes n'ont plus de beau-père, 52 % de belle-mère (respectivement 67 % et 36 % pour les hommes).

importants pour être soulignés avec une mention particulière pour les jeunes femmes qui sont de 10 points plus nombreuses que les jeunes hommes à se prononcer pour une aide relativement importante.

TABLEAU 8 - QUESTION : « SI DANS L'AVENIR, L'ETAT DE SANTE DE VOS PARENTS OU BEAUX-PARENTS NECESSITAIT QU'UNE AIDE REGULIERE LEUR SOIT APPORTEE, QUELLE ATTITUDE ADOPTERIEZ-VOUS DE PREFERENCE ? » (EN %)

GENERATION des ENFANTS	Parents	Beaux-parents
1. Vous l'hébergeriez chez vous	25,1	18,3
2. Vous apporteriez vous-même les soins et services nécessaires, sans l'héberger	22,8	22,1
3. Vous lui apporteriez une aide partielle complétée par des aides professionnelles	32,5	29,1
Total (1+2+3) hommes	75,5 (n=706)	66,6 (n=455)
Total (1+2+3) femmes	84,8 (n=787)	71,8 (n=575)
<i>Lire : 18.3 % des jeunes qui ont des beaux-parents les hébergeraient en cas de besoin.</i>		

Source : CNAV 92 (enfants)

Finalement, que l'aide aux parents âgés soit passée, effective ou un projet en cas de besoin, on note deux constantes, la priorité de la lignée (par rapport à celle du conjoint) et surtout la désignation (auto-désignation ?) implicite des femmes pour la prise en charge des soins. Reproduction d'une génération à l'autre, les aidants d'aujourd'hui qui sont potentiellement les aidés de demain devraient pouvoir compter sur leurs enfants pour les accompagner dans leurs vieux jours.